

Guide de recherche Wallex

Explication des critères de recherche avancée

The image shows a screenshot of the Wallex search interface with several callout boxes explaining the search criteria. The interface includes a search bar at the top, a list of filters on the left, and a search button at the bottom. The callout boxes are as follows:

- Etat du droit:** Vous pouvez rechercher le droit applicable : le jour de votre recherche (= droit positif, valeur par défaut); à une date ou une période passée ou future . La recherche 'à toute période' permet de trouver tant les actes en vigueur que ceux qui ne le sont plus ou pas encore
- Date de l'acte:** Correspond à la date de promulgation / d'adoption
- Date de publication (Moniteur Belge):** Date à laquelle l'acte est publié au MB
- Inclure les textes modifiants:** Entité dont relève l'auteur de l'acte. Wallex reprend principalement le droit wallon (cf ligne éditoriale)
- Ordre juridique:** Type d'acte (inclus dans l'intitulé)**
Attention : les 4 derniers types ne sont pas encore repris dans Wallex (cf ligne éditoriale)
- Nature:** Type d'acte (inclus dans l'intitulé)**
Attention : les 4 derniers types ne sont pas encore repris dans Wallex (cf ligne éditoriale)
- Auteur:** Organe ayant adopté l'acte
- Numéro de référence:** = NUMAC des normes publiées au Moniteur Belge
- Thème(s):** A chaque norme sont liés un ou plusieurs thèmes et sous-thèmes, notamment en relation avec la compétence exercée

Remarques concernant la recherche par mots

- Lors d'une recherche libre, tous les mots indiqués dans la barre de recherche seront recherchés (ex : vous recherchez « service public de Wallonie », vous trouverez tous les résultats contenant chacun de ces mots).
Le filtre « *dans le titre uniquement* » est précoché par défaut. Sans ce filtre, la recherche s'effectue tant sur l'intitulé que dans le corps du texte.
- Attention à la longueur de l'expression recherchée : une phrase trop longue dans la barre de recherche (tel l'intitulé complet d'un acte) ralentit la recherche et augmente le risque d'échec. Il est préférable de se limiter à un groupe de quelques mots*.
- Le système de recherche est parfois mis en échec lorsque l'expression recherchée contient des apostrophes, guillemets, acronymes, numérotations ou des caractères spéciaux (tel que « œ »).
- Le filtre « *recherche exacte* » permet de ne rechercher que les mots désirés.
▲ Ce filtre fonctionne lorsqu'il est utilisé conjointement avec le filtre « dans le titre uniquement » MAIS PAS lorsqu'il est employé seul (problème résolu prochainement)

Astuces et conseils de recherche

- La date de promulgation n'est en principe pas incluse dans l'intitulé de l'acte.
Précisez la date de l'acte recherché dans le filtre « date de l'acte : LE ».
- La recherche la plus simple et efficace d'un acte précis est une recherche basée sur le NUMAC ou avec la date de l'acte couplée à un ou plusieurs mots de son intitulé *
- Pour élargir votre recherche, vous pouvez sélectionner plusieurs éléments de menus déroulants correspondant aux critères 'ordre juridique', 'nature' et 'auteur', idem pour les thèmes.
- Pour les actes antérieurs au 1^{er} juin 2019, nous recommandons de ne pas recourir au critère de recherche 'Nature' (à la place, vous pouvez indiquer celle-ci dans la barre de recherche par mots)**.
- Pour rechercher directement un terme dans un acte, utilisez le raccourci CTRL + F

Liens ELI

🚩 **Les URLs Wallex ont été alignés sur les standards ELI et se composent désormais comme suit:**

➡ **racine** (<https://wallex.wallonie.be/eli/>)

+nature (3 champs possibles: loi ou decret , arrete ; dja= décisions juridictionnelles et administratives)

+date de l'acte (année/mois/jour)

+identifiant (numac ou n° d'arrêt/décision)

+éventuellement une date de version en particulier (pour atteindre une version passée de l'acte, à ne pas mettre pour que le lien soit stable et renvoie vers la version à jour)

= **Exemple :** Arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, version du 29/10/2020

<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2020/10/28/2020010455/2020/10/29>

Si vous souhaitez toujours arriver sur la version en vigueur et obtenir un lien pérenne, n'indiquez pas la date de la version comme expliqué ci-dessus :

<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2020/10/28/2020010455>

👉 **Les liens existants vers Wallex restent valides mais se transformeront automatiquement en URL ELI au moment de les ouvrir** 👉

Bonne recherche

Et n'hésitez pas à contacter wallex.avis au cas où vous rencontreriez des problèmes !